



FINANCIÈRE GALILÉE

POLITIQUE
D'INVESTISSEMENT
RESPONSABLE



APPROCHE GENERALE DE FINANCIERE GALILEE EN MATIERE D'INVESTISSEMENT RESPONSABLE

Financière Galilée est une société de gestion indépendante, fondée en 2000. Forte de son indépendance et de ses convictions, elle n'est affiliée à aucun groupe bancaire. Convaincue que les sociétés de gestion ont leur rôle à jouer dans la transition écologique et durable, Financière Galilée a initié une démarche en faveur de l'investissement responsable au cours de l'année 2019.

A ce titre, deux fonds gérés par la Financière Galilée (Galilée Innovation Europe et Galilée Global Thematics) soutiennent l'organisation « 1% pour la Planète » qui œuvre pour la résolution des problèmes environnementaux en favorisant une philanthropie environnementale. Ce partenariat permet de soutenir des structures d'intérêt général qui agissent dans le domaine de la protection de l'environnement en reversant 1% du chiffre d'affaires annuel de ces fonds.

Depuis février 2023, Financière Galilée est signataire des UN-supported PRI (Principles for Responsible Investment, PRI) soutenus par les Nations Unies. Créé en 2005, à la demande de l'ancien Secrétaire général de l'ONU (Kofi Annan) et lancé en avril 2006 à la Bourse de New-York, les PRI représentent un réseau international de gestionnaires d'actifs et de prestataires de services visant à fournir un cadre juste, responsable et durable en intégrant des considérations environnementales, sociales et de gouvernance d'entreprise (ESG) dans la prise de décision en matière d'investissement, et dans les pratiques de propriété.

Financière Galilée est convaincue que les pratiques d'investissement responsable sont un levier indispensable afin de faire face aux enjeux majeurs auxquels sera confrontée notre société : développement économique et poursuite de la réduction de l'extrême pauvreté d'une part, développement d'une économie raisonnée, plus durable et compatible avec les enjeux climatiques d'autre part. Financière Galilée est ainsi devenue attentive et concernée par un développement plus durable des activités des sociétés dans lesquelles elle investit pour le compte de ses OPCVM et de ses mandats gérés.

Financière Galilée a donc décidé d'intégrer une approche responsable reposant sur l'analyse et la prise en compte de l'impact environnemental, social et de gouvernance (ESG) qui viennent compléter l'analyse financière traditionnelle, réalisée par l'équipe de gestion de Financière Galilée. L'analyse de ces critères ESG devient décisive pour mieux appréhender les risques et les menaces pouvant peser sur une société.

Cette démarche est complétée par un engagement en matière actionnariale, un dialogue avec les sociétés ainsi que la mise en œuvre d'une politique d'exclusions.

NOTRE POLITIQUE D'INVESTISSEMENT RESPONSABLE

Inclure les critères environnementaux, sociaux et de gouvernance (ESG) au sein de nos processus d'investissement est une avancée logique, cohérente et positive du point de vue de notre société de gestion et de nos clients privés.

Financière Galilée à travers ses investissements est également attentive aux risques associés au changement climatique et aux risques liés à la biodiversité. Ainsi nous cherchons à minimiser autant que possible ces risques à l'aide d'indicateurs jugés pertinents.

Pour les OPCVM concernés, l'objectif de notre méthodologie est de déterminer tout d'abord, l'univers d'investissement, qui est défini en excluant de l'ensemble des investissements éligibles certains instruments financiers et secteurs conformément à sa politique d'exclusions. L'univers d'investissement est ensuite filtré selon les notations de risque ESG fournies exclusivement par un prestataire externe reconnu, Sustainalytics®, fournissant des données extra-financières. Par ailleurs, les OPCVM appliquent une approche significativement engageante couplée à une logique de « Best in Universe » ou « Best in class » en fonction de la stratégie adoptée par les fonds.

Pour plus d'informations sur la stratégie d'investissement extra-financière de Financière Galilée, la politique d'intégration du risque de durabilité est disponible sur le site internet de la société.

Cette politique d'investissement responsable est complétée par différentes politiques et obligations réglementaires :

➤ Politique d'exclusions

Financière Galilée s'engage à ne pas sélectionner, ni investir, dans des sociétés exclues par notre politique d'investissement. Une liste d'exclusions normatives et sectorielles est tenue à jour par la société de gestion, permettant à l'équipe de gestion de promouvoir un engagement positif vers des émetteurs non-impliqués dans des secteurs et des activités liés à des controverses majeures.

Pour plus d'informations, nous vous invitons à vous référer à notre Politique d'Exclusions en vigueur disponible sur le site internet de la société.

➤ Politique de vote et d'engagement

Afin de prendre en compte les questions ESG dans nos politiques et nos pratiques d'actionnaires de sociétés cotées, Financière Galilée dispose d'une politique de vote et d'engagement qui décrit la manière dont la société de gestion intègre son rôle d'actionnaire au sein de sa stratégie d'investissement pour le compte d'OPCVM. Cette politique est disponible sur notre site internet.

Dans le cas où des controverses devaient émerger au sein de sociétés dans lesquelles nous serions actionnaires, Financière Galilée inciterait les sociétés en question à expliquer les mesures correctives mises en place, et dans le cas contraire, matérialiserait cette évolution négative et le risque associé au sein de sa gestion et de sa liste d'exclusions.

Cette politique a pour objectif de favoriser la transparence, la communication et la prise en compte de la durabilité des activités auprès des émetteurs dans lesquels nous investissons pour le compte de nos fonds.

➤ Contenu, fréquence et moyens utilisés pour informer les investisseurs

Support	Contenu	Fréquence	Moyen utilisé
Politique d'intégration du risque de durabilité	Vision ESG et stratégie d'investissement responsable	Annuelle	Site internet
Politique de vote et d'engagement	Cadre et procédure mise en place	Annuelle	Site internet
Rapport sur l'exercice des droits de vote	Résultat annuel des votes et du dialogue	Annuelle	Site internet
Reporting réglementaire (article 29)	Rapport prévu dans le cadre de la loi énergie climat (article 29)	Annuelle	Site internet
Politique d'exclusions	Cadre et procédure mise en place	Annuelle	Site internet

Financière Galilée met à disposition des investisseurs les différentes informations réglementaires des fonds (DICI, prospectus etc.), incluant les informations relatives à la prise en compte des critères ESG pour les fonds concernés. Elles sont disponibles sur demande auprès de Financière Galilée ou sur son site internet. Par ailleurs, l'équipe de gestion communique aux investisseurs des reportings mensuels et annuels tenant compte des critères ESG.

➤ Offre d'investissement ESG

Financière Galilée dispose d'une offre ESG pour les OPCVM ci-dessous conformément à la réglementation SFDR.

Fonds	Classification	Classification SFDR	Part des encours sous gestion de Financière Galilée prenant en compte les critères ESG ¹
Galilée Innovation Europe	Actions des pays de l'UE	Article 8	4,2%
Galilée Global Thematics	Fonds mixte	Article 8	4,6%

Actuellement Financière Galilée ne dispose pas d'offre 100% ESG dans le cadre des mandats de gestion.

¹ Source : données en date du 31/07/2022



FINANCIÈRE GALILÉE

Société de Gestion de Portefeuille
Agrément par l'AMF N°GP 00-023 - ORIAS N°12068677

10, Boulevard Tauler 67000 Strasbourg
95, rue du Faubourg Saint-Honoré 75008 Paris
T +33 (0)3 90 22 92 60 | F +33 (0)3 90 22 92 68

www.figalile.com

SUIVEZ-NOUS

